

Vie des Quartiers - Opération Alter Egaux - Organisation de la 3^{ème} édition - Conventions avec les différents partenaires

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon, en lien avec de nombreux partenaires s'est engagée depuis trois ans dans une opération de prévention et d'animation en direction des 13/16 ans intitulée Alter Egaux, la fête solidaire.

Cette action socio-éducative, reconduite pour 2006, poursuit plusieurs objectifs :

- * favoriser les liens, les échanges et la coproduction de projets entre adolescents et acteurs institutionnels,
- * valoriser les savoir-faire, les valeurs, la générosité et les potentiels citoyens des jeunes,
- * créer les conditions de l'apprentissage des règles et développer l'esprit d'équipe,
- * pérenniser et développer un travail en réseau avec les acteurs publics et privés,
- * mobiliser le public et valoriser l'action des partenaires et associations militantes autour d'une grande fête de la solidarité.

Cette 3^{ème} édition d'Alter Egaux se déroulera le samedi 3 juin 2006 à Chamars.

Elle mobilise de nombreux acteurs de secteurs très variés.

Ainsi 9 équipes se sont constituées à partir des réseaux de l'éducation (collèges publics et privés) et de l'animation (Maison des Sports et de l'Insertion, Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux). Chacune de ces équipes, fédérée autour de projets de solidarité, a reçu le soutien de partenaires financiers.

Le rôle des partenaires financiers consiste à verser directement à chaque porteur une dotation de départ de 500 € pour initier le projet et à prendre en charge les frais d'équipement des concurrents : tee-shirts et coupe-vent.

Il est à noter qu'un partenaire n'a pas confirmé son engagement. Une recherche d'alternative est actuellement en cours. Si elle n'aboutit pas, la Direction Vie des Quartiers prendra le relais.

Les 9 équipes constituées de 15 adolescents et 5 adultes vont défendre leurs couleurs le 11 juin prochain en participant à des épreuves sportives et culturelles. Cette opération pilotée par la Direction Vie des Quartiers assistée des Directions des Sports, du Développement Culturel et de la Communication va bénéficier du soutien logistique de nombreux agents municipaux et partenaires extérieurs à la Ville.

Avec un budget prévisionnel de 45 317 €, cette action a été inscrite à la programmation du Contrat de Ville 2006. Les financements envisagés proviennent de l'État et sa direction Jeunesse et Sport : 5 000 €, de la Caisse d'Allocations Familiales : 14 000 €, de la Ville : 21 317 € inscrits au BP 2006 secteur Animation Jeunesse. Le Département du Doubs a également été sollicité à hauteur de 5 000 €.

Par ailleurs, Alter Egaux s'appuie sur des relations privilégiées avec nombre d'entreprises ou institutions bisontines qui ont choisi, au-delà du parrainage d'une équipe de s'associer pleinement à sa mise en oeuvre en impliquant entre autres leur personnel. Le concours financier de ces partenaires est estimé à 7 750 €.

Dans le cadre de cette action, la Ville propose à un certain nombre d'acteurs de pouvoir formaliser leur engagement dans ce projet à travers l'établissement de conventions ponctuelles avec la collectivité. Il s'agit entre autres de contractualiser avec :

- l'Association Départementale de Protection Civile du Doubs pour sa prise en charge de l'assistance médicale et sanitaire du 3 juin 2006,
- le Comité Régional de Canoë Kayak pour l'organisation de l'épreuve sur l'eau,
- RECIDEV pour sa contribution à la coordination du réseau des associations et partenaires de la solidarité et sa prestation petit-déjeuner.

Enfin au terme de la journée du 3 juin, les équipes seront soumises à l'appréciation d'un jury constitué de personnalités du monde sportif, culturel, de la communication et d'un élu municipal.

Selon les résultats, elles se partageront une enveloppe maximale de 5 400 € leur permettant de finaliser leur action de solidarité.

La bourse finale fera l'objet d'une convention spécifique avec chacun des porteurs de projet pour un montant maximal de 600 €.

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à approuver ce projet et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les structures prestataires de services et les différents porteurs de projet engagé dans le cadre de cette 3^{ème} édition d'Alter Egaux,

- à autoriser M. le Maire à verser aux équipes la bonification en fonction des résultats de l'ensemble des concurrents. La somme s'élève à 5 400 €. Elle sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67.422.6714.47041 abondé du même montant du chapitre 011.422.6042.47041,

- à autoriser M. le Maire à prendre toute disposition réglementaire relative à ce projet,

- à solliciter les subventions et à les inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant, à réception des notifications, en recettes aux chapitres 74.422.74718/ 7473/7478.47041 et les réaffecter en dépenses au chapitre 011.422.6042.47041.

«M. LE MAIRE : On a une série d'opérations concernant la jeunesse. Je voudrais simplement vous rappeler -je l'avais dit lors du vote primitif de ce budget- que la jeunesse sera un des axes majeurs de nos interventions cette année dans le cadre de la proximité, du cadre de vie. La jeunesse, vous l'avez remarqué, exprime des besoins forts actuellement. La mobilisation lycéenne et étudiante contre le CPE au cours des derniers mois a d'ailleurs été une démonstration de cette inquiétude face à l'avenir et nous incite, nous autres collectivités, bien sûr, à prendre encore certainement un peu plus en compte toutes ces préoccupations et faire en sorte que ce soit une de nos priorités politiques. Alors on va devoir renforcer encore notre intervention publique dans les domaines de l'animation, de la vie associative, de la culture, toujours la parentalité, l'éveil à la citoyenneté, faire en sorte que l'on prenne bien en compte aussi la responsabilité, les droits mais aussi les devoirs. Je voulais d'ailleurs féliciter Vincent FUSTER pour l'organisation entre autres avec les partenaires de l'Agglomération, des forums pour l'emploi des jeunes dans l'ensemble des quartiers de Besançon. C'est une initiative prise pour aller parler d'emploi, parler d'avenir dans les quartiers de Besançon. C'est vraiment un axe fort de notre politique et je tenais donc à le signaler».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.